



**PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE  
DU NORD DES MASKOUTAINS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, tenue le 18 février 2025 à la caserne située au 174, rue Saint-Germain de la Municipalité de Saint-Hugues.

**Est présent sur place :**

M. Yves Guérette, président, conseiller de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud  
Mme Audrey Lussier, vice-présidente, conseillère de la municipalité de Saint-Hugues  
M. Alain Jobin, maire de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud  
M. Simon Valcourt, conseiller de la municipalité de Saint-Hugues

**Assistent également à la séance:**

M. Yvon Roy, directeur adjoint sécurité incendie  
Mme Andrée-Anne Beaugard, secrétaire-trésorière

À dix-neuf heures cinquante et un (19h51), M. Yves Guérette, président, procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration.

2025-02-12

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2025;
4. **TRÉSORERIE :**
  - 4.1 Comptes à payer au 15 février 2025
  - 4.2 Dépôt – liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000\$
5. **ADMINISTRATION**
  - 5.1 Journée – Superhéros de la demande d'aide - Remboursement
6. **DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
  - 6.1 Budget : Re certification PR – Module 2025
  - 6.2 Budget : Achat équipement – Batterie équipement désincarcération
  - 6.3 Municipalité Sainte-Hélène-de-Bagot – Avenant no 1 de l'*Entente relative à l'établissement des modalités de réponse automatique en multicaserne* – Autorisation de signature
7. **INFORMATIONS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
  - 7.1 Rapport du directeur incendie
    - 7.1.1 Recrutement à venir
    - 7.1.2 Création poste – Candidat en caserne
    - 7.1.3 Journée nationale de reconnaissance des pompiers 2025
    - 7.1.4 Rapport mensuel des interventions – janvier 2025
8. **IMMEUBLES :**
9. **INFORMATIONS DIVERSES**
  - 9.1 Correspondance MRC
10. **VARIA :**
11. **INCENDIE :**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS : (15 MINUTES)**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert et en ajoutant le point 9.1 Correspondance MRC.

2025-02-13

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2025**

**Considérant** que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2025 ;

**Considérant** que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**En conséquence**, il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2025 et d'en autoriser les signatures.

2025-02-14

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER 15 FÉVRIER 2025**

Il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter les comptes à payer tels qu'ils ont été déposés au 15 février 2025.

**DÉPÔT – LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000\$ AVEC UN MÊME CONTRACTANT LORSQUE L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE DE PLUS DE 25 000\$**

La secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000\$ pour l'année 2024.

Comme stipulé à l'article 961.4 (2) du code municipal, cette liste sera diffusée sur les sites internet des municipalités membres.

2025-02-15

**JOURNÉE – SUPERHÉROS DE LA DEMANDE D'AIDE -  
REMBOURSEMENT**

**Considérant** que les intervenants d'urgence sont exposés à des réalités difficiles et peuvent vivre de la détresse ou des périodes plus sombres;

**Considérant** que cette journée s'inscrit parfaitement dans la semaine de prévention du suicide;

**Considérant** les moyens déjà mis en place à la Régie, mais qu'il est toujours d'actualité de bonifier ces moyens;

**Considérant** le programme diffusé pour la journée « Les super héros de la demande d'aide » qui avait lieu le 6 février 2025 ;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rembourser l'inscription de madame Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière pour sa participation à la journée « Les super héros de la demande d'aide », le 6 février 2025, à Drummondville;

**De couvrir** les frais d'inscription plus taxes, si applicables et de déplacement sur présentation de pièces justificatives et selon la politique à cet effet.

2025-02-16

**BUDGET : RE CERTIFICATION PR – MODULE 2025**

**Considérant** que le service de sécurité incendie de la Régie a été mandaté pour l'application du service PR-1;

**Considérant** que la certification doit être maintenue annuellement (PMC) et que pour l'année 2025, celle-ci contient 1 module;

**En conséquence**, il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la recertification PR-1 selon le prix soumis par Santinel pour la somme 958\$ plus taxes.

2025-02-17

**BUDGET : ACHAT ÉQUIPEMENT – BATTERIE ÉQUIPEMENT  
DÉSINCARCÉRATION**

**Considérant** les demandes pour les besoins d'équipement ;

**Considérant** que les achats demandés, avant les taxes applicables, sont les suivants soient :

- 2 batteries Milwaukee M28 28V, pour la somme de 780.00\$

**En conséquence**, il est proposé par M Simon Valcourt et résolu à l'unanimité d'approuver les achats mentionnés à la présente résolution selon les différentes soumissions présentées.

2025-02-18

**MUNICIPALITÉ SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT – AVENANT NO 1  
DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES  
MODALITÉS DE RÉPONSE AUTOMATIQUE EN MULTICASERNE  
– AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Considérant** la résolution 18-11-123 adoptée le 13 novembre 2018, par laquelle le conseil de la Régie a approuvé l'*Entente relative à l'établissement des modalités de réponse automatique en multicaserne* (ci-après « **Entente** ») intervenue entre la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains et la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot ;

**Considérant** que cette entente vise notamment à permettre à chaque organisation participante de prêter secours à une autre organisation participante pour le combat des incendies dès la réception de l'appel initial (en multicaserne) ;

**Considérant** que cette entente, signée le 3 avril 2019, est d'une durée de trois ans, avec possibilité de reconduction automatique pour une période successive de trois ans ;

**Considérant** que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a réitéré sa volonté de renouveler la présente entente pour une période additionnelle de trois ans, soit jusqu'au 3 avril 2028, aux mêmes conditions que celles prévues actuellement ;

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier cette entente afin d'assurer la concordance avec le *Schéma de couverture de risque révisé* de la MRC des Maskoutains, entré en vigueur en date du 15 février 2022, et de modifier les clauses d'indexation afin qu'elles soient plus contemporaines ;

**En conséquence**, il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser la conclusion de l'*Avenant numéro 1 de l'Entente relative à l'établissement des modalités de réponse automatique en multicaserne* à intervenir entre la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains et la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tel que soumis ;

**Et** d'autoriser le président, ou en son absence ou incapacité d'agir, la vice-présidente et la secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, cet avenant.

**INFORMATION DU DIRECTEUR**

**RAPPORT DU DIRECTEUR INCENDIE**

Le directeur adjoint fait rapport des événements particuliers survenus depuis la dernière séance du conseil concernant le service incendie soit :

- ✓ Recrutement à venir
- ✓ Création de poste – Candidat en caserne
- ✓ Journée nationale de reconnaissance des pompiers 2025
- ✓ Rapport mensuel des interventions – janvier 2025

Les membres du conseil d'administration prennent acte des documents et/ou informations.

**IMMEUBLES**

Aucun point

**INFORMATIONS DIVERSES**

**CORRESPONDANCE MRC – ÉTUDE DE REGROUPEMENT**

La secrétaire-trésorière dépose la correspondance de la MRC en lien avec l'étude de regroupement des services de sécurité incendie ainsi que l'état des résultats. Elle avise le conseil d'administration de son interrogation au niveau de l'optimisation dans cette situation.

**VARIA :**

**VISITE RÉSIDENTIELLE (PVAF) 2025**

La secrétaire-trésorière informe le conseil d'administration qu'elle a reçu une proposition de la MRC afin de savoir si la Régie avait besoin d'une ressource pour effectuer les visites résidentielles (action 3 du *Schéma de couverture de risque incendie révisé*).

**INCENDIE**

Aucun point.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes. Le conseil n'a reçu aucune question par courriel.

**2025-02-19**

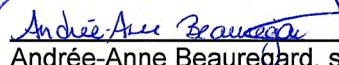
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À vingt heures trente (20h30), il est proposé par M Simon Valcourt et résolu à l'unanimité de clore la présente séance.

Adoptée.

Signé à Saint-Hugues, ce (18 e) jour de mars 2025.

  
\_\_\_\_\_  
Yves Guérette, président

  
\_\_\_\_\_  
Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière